## CPME/AD/Brd/090405/033/FR

Lors de la réunion du Conseil à Bruxelles, le 9 avril, 2005, le CPME a adopté la position suivante : <u>Lutter contre le tabagisme</u> (CPME 2005/033 Final FR/en)

## Lutter contre le tabagisme

Les maladies liées au tabac constituent la principale cause évitable de décès au sein de l'UE (plus de 650.000 chaque année, soit une personne sur 7). Le Comité permanent des médecins européens (CPME) relève avec inquiétude une augmentation continue des décès liés au tabagisme chez les femmes.

Le CPME salue chaleureusement l'entrée en vigueur de la Convention cadre pour la lutte anti-tabac de l'OMS. L'application de ce traité permettrait de sauver des millions de vies dans le monde. Cependant, les médecins européens sont préoccupés car la Commission européenne doit encore adhérer au traité et parce que la moitié des États membres de l'UE attendent toujours de pouvoir le ratifier. Le CPME exhorte l'ensemble des gouvernements à ratifier la CCLA dès que possible.

Le Comité permanent souscrit à la « Journée mondiale sans tabac » du 31 mai 2005 sur les professionnels de la santé et le tabac. Il invite ses organisations membres à sensibiliser le public et les médecins au problème du tabagisme dans le cadre de cette journée.

Le CPME appuie le lancement de la deuxième campagne européenne pour la lutte anti-tabac de la Commission : « HELP - Pour une vie sans tabac ». Les médecins européens souscrivent à ses trois messages fondamentaux : ne pas commencer, il est possible d'arrêter, le tabagisme passif est dangereux.

À la lumière des risques avérés du tabagisme passif sur la santé, le CPME félicite les gouvernements ayant introduit une législation sur les espaces non fumeurs et encourage les autres gouvernements à en faire de même afin d'éviter à leurs citoyens d'inhaler la fumée d'autrui.

Le CPME est une association dirigée par ses membres, dont certains émanent de l'UE élargie, de l'AELE et de l'Europe élargie. Le CPME représente environ 2 millions de médecins au sein de l'UE/CEE élargies. Le CPME vise à promouvoir les normes les plus strictes en matière de santé publique et d'exercice de la médecine au niveau européen.

Tel.: +32 (0)2 732 72 02 - Fax: +32 (0)2 732 73 44 - E-mail: secretariat@cpme.be - Web: http://www.cpme.be